

CTL du 19 Décembre 2016

DEUXIEME SEANCE EN 13 JOURS

TOUJOURS SOUS HAUTE TENSION

ET CE N' EST PAS DU CINEMA

La préparation par la Direction du prochain CTL emplois étant en toile de fond

Depuis le 06/12/2016 nous savons officiellement que la fusion des SIP, ainsi que celle des SIE à PERPIGNAN se fera le 01/01/2018 ou le 01/01/2019.

Ce que nous ne savons pas c'est la volumétrie des suppressions d'emplois en 2018 et 2019. On ignore aussi le nouvel âge légal de départ à la retraite qui sera adopté par le Parlement en 2018

La durée du temps de travail reste elle aussi incertaine pour l'avenir.

Dans l'immédiat nous allons bientôt connaître précisément la localisation des suppressions d'emplois effectives au 01/09/2017 à la DDFIP 66

Le CTL emplois de janvier 2017 ne se prêtera pas à un dialogue social serein, car nous ne pouvons pas banaliser cet exercice qui consiste à se tirer une balle dans le pied.

Dès lors nous devons donner à ce deuxième CTL en 13 jours, toutes ses chances de réussite car l'éventualité d'événements sociaux majeurs en 2017 ne peut être à ce jour écartée, avec des conséquences directes pour le dialogue social local avec cette fois :

LE CLAP DE FIN POUR LE CTL !!!

Ce qui est sûr c'est que les agents de la DDFIP 66 sont déterminés à combattre les suppressions d'emplois.

Ils n'accepteront pas de travailler plus et plus longtemps pour gagner moins, avec aussi la perte du statut de la fonction publique pour les futures générations.

Satisfaire notre revendication phare à savoir l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP et plus largement dans toute la fonction publique serait le meilleur moyen pour que ces perspectives funestes ne se produisent pas.

Pour en venir au CTL du 19/12/2016 nous retiendrons 3 points abordés qui illustrent les profonds chamboulements programmés à la DDFIP 66, en matière de missions, d'organisation du travail et de règles RH, que certains de nos collègues vont vivre dès 2017.

Le premier point intitulé: transfert de la mission enregistrement du SIE TET vers le SPF 1 au 01/09/17 illustre parfaitement la brutalité des nouvelles règles RH actuelles et à venir.

Le SIE TET était de fait un SIE E (Enregistrement) et le SPF va devenir un SPF E. En 2017, les agents ont l'obligation de suivre leur mission lorsque celle ci s'en va au sein de la même commune.

Dans le cas d'espèce, la mission part juste à côté et les agents n'auront pas à déménager.

Mais voilà, les contrôleurs affectés FIPRO deviennent FIPER par ce tour de passe passe. Si on combine cela à la problématique des charges de travail et à l'exercice de la mission et l'incertitude sur la suppression éventuelle d'emploi dans ce service, il y a de quoi déstabiliser le personnel.

Pour FO DGFIP 66 il est clair que si à l'avenir la règle s'applique au sein du même département et pourquoi pas ensuite au sein de la même région, c'est l'ouverture de la mobilité forcée géographique qui se prépare.

En fin de CTL, l'avenir des services RH de la DDFIP66 a été abordé et c'est la même logique. A compter de 2019, une dizaine de Centres de Services RH seront créés.

Certaines missions partiront et quid des agents.

La Direction nous a donc dit qu'en 2018 les agents des services RH de la DDFIP 66 auront une réflexion forte à mener cette fois ci pour leur cas personnel avec la problématique de la mission à mener à son terme juste avant son transfert.

Second point que nous aborderons ici est celui de la mise en gestion conjointe des SPF 1 et SPF 2 au 01/01/2017, qui illustre parfaitement l'impuissance de la DG à se donner les moyens de rattraper le retard dans des services qui conditionnent le bon déroulement des travaux dans les autres unités de travail.

Au 01/01/2017 on pourra travailler au SPF depuis son poste de travail sur les bases des deux SPF, sans agent supplémentaire, l'ambition étant la fusion pour la fusion.

L'objectif est de synchroniser le ... RETARD !!! dans les 2 SPF car ils doivent arriver au même délai de traitement le jour de la fusion.

Par ailleurs, il est mis en place un dispositif d'entre aide entre les SPF de sites différents.

La DDFIP 66 a candidaté pour être aidée par des départements aidants.

A ce jour il n'existe que deux départements en capacité d'aider les autres.

Si on rapproche ce point des réflexions générales sur le télétravail et le travail à distance abordées en questions diverses de ce CT, on peut tout imaginer à l'avenir.

Nos missions départementales sont menacées, la mobilité forcée arrive et le travail à distance devient une nouvelle organisation possible du travail.

Troisième et dernier point, le prélèvement à la source

Le DDFIP nous a affirmé que contrairement aux promesses électorales de certains, il ne sera pas possible de faire marche arrière. Dès lors cette réforme complexifiera à nos yeux encore plus notre travail et servira de base de raisonnement sur la volumétrie des emplois à la DGFIP

En attendant de vivre ces grands moments FO DGFIP 66 vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.